Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
❁	avant-projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
❁	projet arrêté	
❁	document soumis à enquête publique	
❁	document approuvé	
REVISION N°2		BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Communauté de Communes

Architecte-Urbaniste
Villeneuve-Bergeron

ECO SAVE

MTcarto

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BOLI - 1

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE (Hte-Vienne)

REGLEMENT

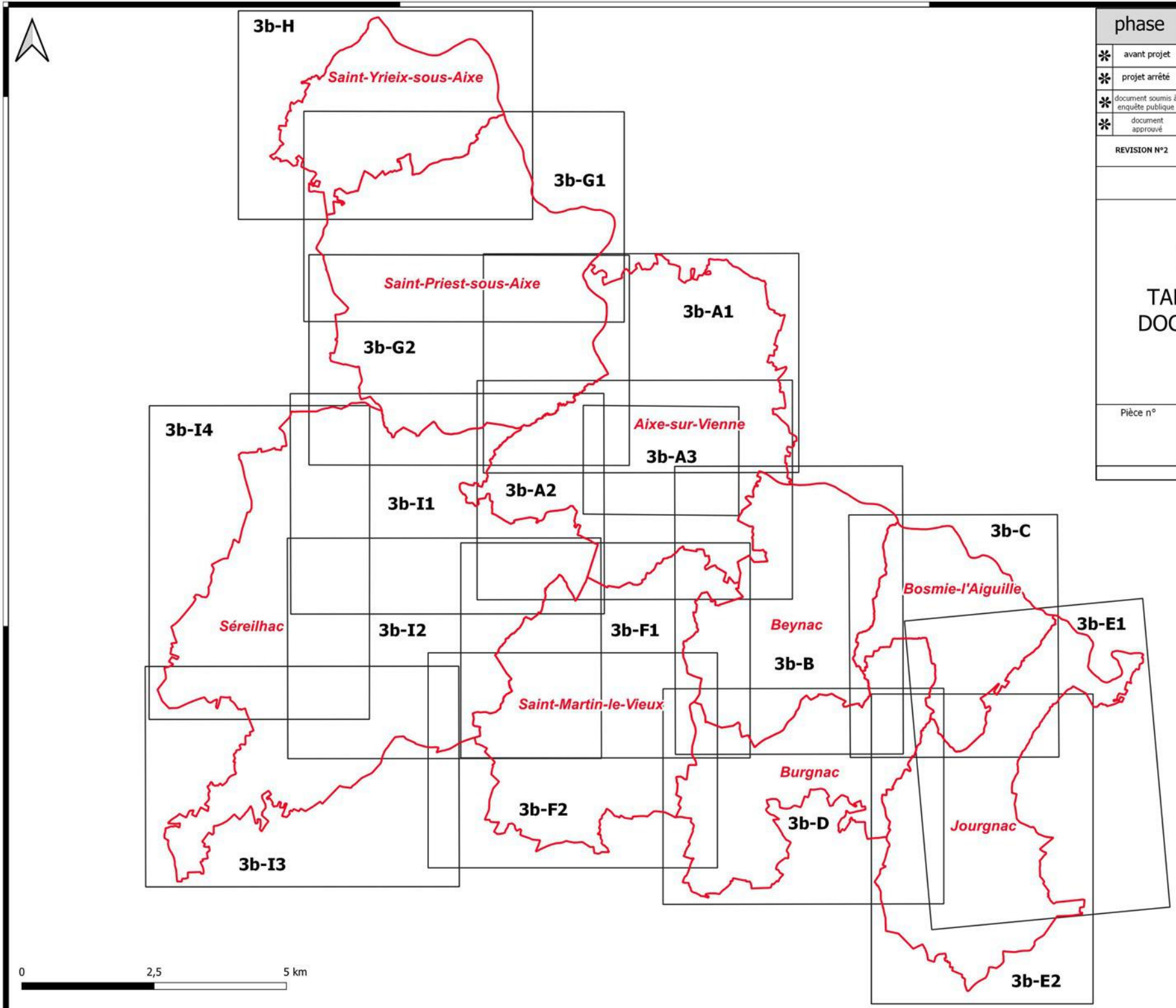
DOCUMENTS GRAPHIQUES

3b

PLUi

Juin 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



phase	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
* avant projet * projet arrêté * document soumis à enquête publique * document approuvé	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
REVISION N°2	Mandataire : VILLENEUVE-BERGERON-Architecte D.P.L.G.-Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION - tel : 05 55 39 60 61

REGLEMENT

TABLEAU D'ASSEMBLAGE DOCUMENTS GRAPHIQUES

Pièce n°	P.L.U.i
	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

DEJANTE VRD & CONSTRUCTION
SUD-OUEST

75, avenue de la Libération - 19360 Malemort
Tél: 05 55 92 80 10 - Choix 1

Maître d'ouvrage :

HAUTE VIENNE

Communauté de Communes Val de Vienne

Aixe sur Vienne

Règlement graphique

Echelle : 1 / 5000	Phase : Arrêt	Plan : Nord

Ind :	Date:	Observations / Modifications :	Dess:	Vérif
1	12 / 2025	Révision Allégée n°1	VMA	

N° de dossier : XXXX	Ce Plan est la Propriété du Groupe DEJANTE Infra. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.

PLUi Approuvé 03 25

248719288_ZONE_URBA_20221004

- Zone Ua1 : Zone urbaine dense des centres anciens (Zones U1 SPR Aixe sur Vienne)
- Zone Ua2 : Zone urbaine dense des centres anciens (Zones U2 SPR Aixe sur Vienne)
- Zone Ua3 : Zone urbaine dense des centres bourgs anciens
- Zone Ub : Zone urbaine en continuités des centres bourgs
- Zone Uc : Zone urbaine à la périphérie des centres bourgs
- Zone Uca : Zone urbaine acceuillant des commerces, services et équipements aux abords du centre ville d'Aixe sur Vienne
- Zone Ud : Zone urbaine récente de faible densité
- Zone Ue : Zone urbaine destinée aux équipements, services publics ou d'intéret collectif
- Zone Ued : Zone urbaine destinée à une aire d'acceuil de gens du voyage
- Zone Uv : Zone urbaine dense des villages et hameaux
- Zone Ux : Zone urbaine destinée aux activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales
- Zone 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à destination d'habitat (différents sous-secteurs suivant les densités et règles d'implantation : 1AUb, 1AUc, 1AUd)
- Zone 1AUe : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à destination d'équipements, de services publics ou d'intéret collectif
- Zone 1AUx : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à destination d'activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales
- Zone 2AU : Zone à urbaniser à moyen ou long terme à destination d'habitat
- Zone A : Zone agricole
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Nh : Zone naturelle à destination d'habitat (STECAL)
- Zone Ni: Zone soumise à un risque potentiel de pollutions des sols
- Zone Nj: Zone naturelle correspondant aux parcs et jardins
- Zone Nl : Zone naturelle à destination de loisirs (STECAL)
- Zone Nx : Zone naturelle à destination d'activités (STECAL)

248719288_PRESCRIPTION_LIN_20221004
- AP
- AUTRE
- EPP
- MUR

248719288_PRESCRIPTION_SURF_20221004
- EBC
- EPP
- ER
- OAP

248719288_PRESCRIPTION_PCT_20221004
- BSCD
- EPP
- PDV

248719288_INFORMATION_LIN_20221004
- BRUIT
- RECUL

PLUi Approuvé 03 25

248719288_ZONE_URBA_20221004

- Zone Ua1 : Zone urbaine dense des centres anciens (Zones U1 SPR Aixe sur Vienne)
- Zone Ua2 : Zone urbaine dense des centres anciens (Zones U2 SPR Aixe sur Vienne)
- Zone Ua3 : Zone urbaine dense des centres bourgs anciens
- Zone Ub : Zone urbaine en continuités des centres bourgs
- Zone Uc : Zone urbaine à la périphérie des centres bourgs
- Zone Uca : Zone urbaine acceuillant des commerces, services et équipements aux abords du centre ville d'Aixe sur Vienne
- Zone Ud : Zone urbaine récente de faible densité
- Zone Ue : Zone urbaine destinée aux équipements, services publics ou d'intéret collectif
- Zone Ued : Zone urbaine destinée à une aire d'acceuil de gens du voyage
- Zone Uv : Zone urbaine dense des villages et hameaux
- Zone Ux : Zone urbaine destinée aux activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales
- Zone 1AU : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à destination d'habitat (différents sous-secteurs suivant les densités et règles d'implantation : 1AUb, 1AUc, 1AUd)
- Zone 1AUe : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à destination d'équipements, de services publics ou d'intéret collectif
- Zone 1AUx : Zone à urbaniser à court ou moyen terme à destination d'activités économiques, industrielles, artisanales, commerciales
- Zone 2AU : Zone à urbaniser à moyen ou long terme à destination d'habitat
- Zone A : Zone agricole
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Nh : Zone naturelle à destination d'habitat (STECAL)
- Zone Ni: Zone soumise à un risque potentiel de pollutions des sols
- Zone Nj: Zone naturelle correspondant aux parcs et jardins
- Zone Nl : Zone naturelle à destination de loisirs (STECAL)
- Zone Nx : Zone naturelle à destination d'activités (STECAL)

248719288_PRESCRIPTION_LIN_20221004
- AP
- AUTRE
- EPP
- MUR

248719288_PRESCRIPTION_SURF_20221004
- EBC
- EPP
- ER
- OAP

248719288_PRESCRIPTION_PCT_20221004
- BSCD
- EPP
- PDV

248719288_INFORMATION_LIN_20221004
- BRUIT
- RECUL

DEJANTE Infra

DEJANTE VRD & CONSTRUCTION SUD-OUEST

75, avenue de la Libération - 19360 Malemort
Tél: 05 55 92 80 10 - Choix 1

Maître d'ouvrage :

HAUTE VIENNE

Communauté de Communes Val de Vienne

Aixe sur Vienne

Règlement graphique

Echelle : 1 / 5000	Phase : Arrêt	Plan : Sud

Ind :	Date:	Observations / Modifications :	Dess:	Vérif
1	12 / 2025	Révision Allégée n°1	VMA	

N° de dossier : XXXX	Ce Plan est la Propriété du Groupe DEJANTE Infra. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune: Beynac
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste Villeneuve-Bergeron | ECO SAVE | MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

Pièce n°
3b-B

0 100 200 m
Echelle 1/5000

P.L.U.i

juin 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

556000 557000 558000 559000

6523000 6522000 6521000 6520000 6519000 6518000

PUYMAILLER
LE MOULIN DES CHAMPS
CHEZ COUSSY
LA COTE
LES GRANDES PIECES
LA MAISON NEUVE
COURJAC
LES RIVAILLES
LES JAULIES
LES CHAMPS
LA SUDRIE-OUEST
LES BRUGEAUX
LA SUDRIE
LES PENDANTS
LA GARDE
LE PETIT PIC
LA CHATAIGNERAIE
LE GRAND PIC
DE BEYNAC
LE BOURG
LES BEAUX GENETS
LEYMARIE
LES PIECES DU PIC
LA TUILERIE
LA CROIX
LES COTES
LE PUYTIGNON
CHAPPELOT
LE BREUIL
LES COMBES
NOUAILHAS
LE PONT DES TOLES
FONDAILLAT
BELLAIR
LE BOUCHERON
LE BOUCHERON-OUEST
MASSAUD
LES PENDANTS
LES AQUEDUCS

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetiere

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- 1AUc
- 1AUd
- A
- N
- Nh
- Ni
- Nj

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Arbre remarquable ou à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemins
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Parc Arboré
- Périmètre dérogatoire (bâtiment agricole)

Information
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastruct de transport terrestre

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE	
✻ projet arrêté		
✻ document soumis à enquête publique		
✻ document approuvé	Commune	Bosmie-l'Aiguille
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61	

Architecte-Urbaniste Villeneuve Bergeron — ECO SAVE — MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

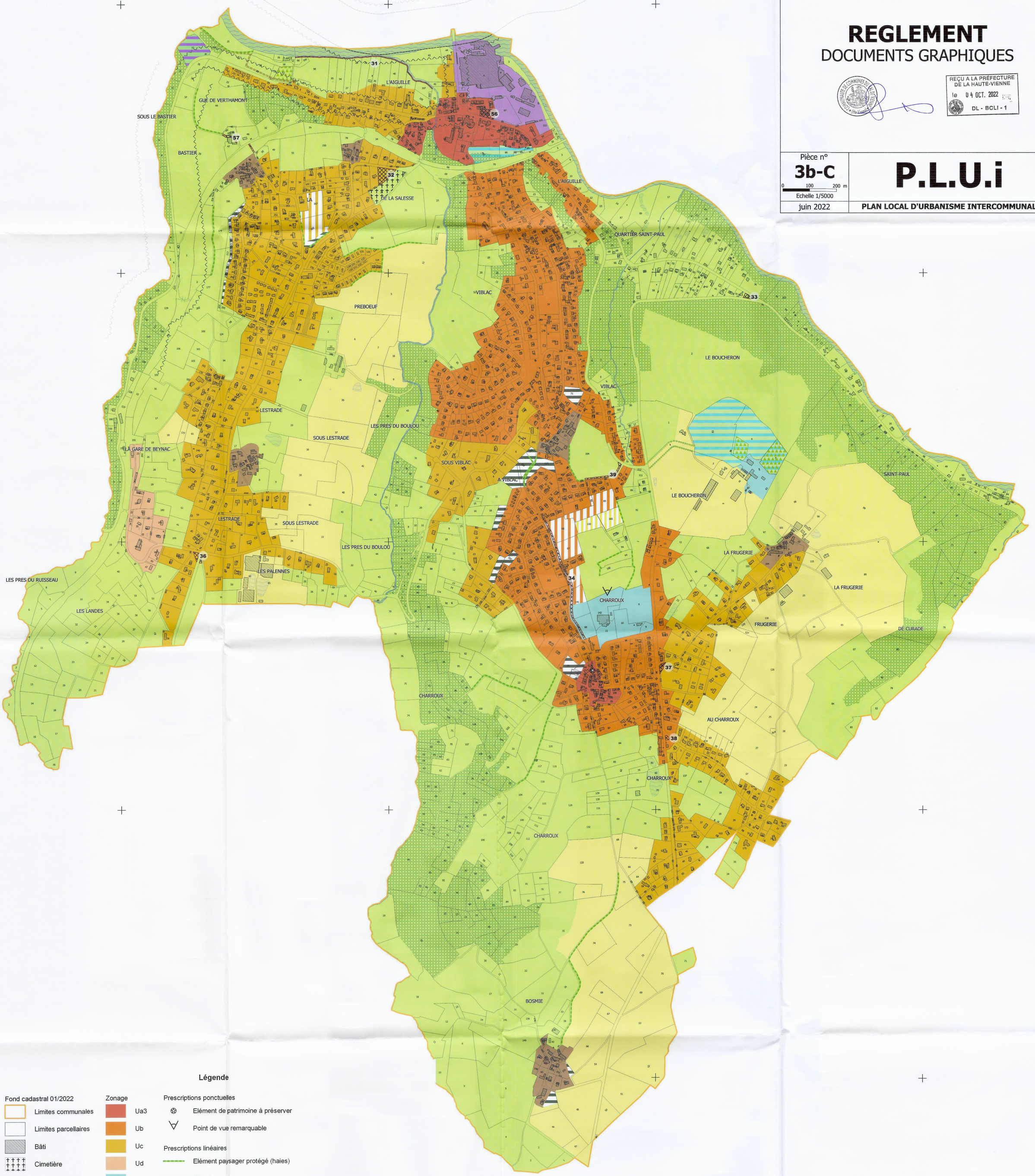
Pièce n°
3b-C

0 100 200 m
Echelle 1/5000

P.L.U.i

juin 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- Ux
- 1AUb
- 1AUc
- 2AU
- A
- N
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemins
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Parc Arboré

Informations
- Recul le long des voies classées à grande circulation (75 m)
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastructure de transport terrestre

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

555000 556000 557000 558000 559000 560000

Partie nord de la commune présentée en encart ci-dessous

MITARD

LA GRANDE PIECE

LES LANDES

LES PALENES

LE PETIT ROUSSINGEAS

LASSAT

LES FARGES

LE GRAND CHALIER

LAS RUADAS

LA PEGE

BURGNASSOU

LES LANDES

LEYLUSSAC

LA RIBIERE

BOS FOULU

LES RIVAILLES

LA POUGE

LE MARCHADEAU

LES BOUEGES

DU ROCHER

LES GRANDS PAISSEIX

LES TUILIERES

LES BARRIERES

LE BOURG

BOS LA VIGNE

Echelle : 1/5000ème

0 125 250 375 500 m

3b-D encart

BURGNAC

3b-D

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetiere

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- 1AUb
- 1AUc
- 2AU
- A
- N
- Nh
- Nj
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemin
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Périmètre dérogatoire (bâtiment agricole)

Partie nord de la commune

LA GRANDE TERRE

LA VIGNE

ROUSSINGEAS

LE PETIT ROUSSINGEAS (NORD)

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
projet arrêté	
document soumis à enquête publique	
document approuvé	Commune: Burgnac
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 04 OCT. 2022 DL - BCLI - 1

Pièce n° **3b-D**

0 100 200 m

Echelle 1/5000

juin 2022

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune: Jourgnac (nord)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste Villeneuve-Bergeron | ECO SAVE | MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

Pièce n°
3b-E1

0 100 200 m
Echelle 1/5000

juin 2022

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



561000 562000 563000 564000

6520000 6519000 6518000 6517000 6516000 6515000

PRADELLAS
LA VIGNE
LES VEYSSIERES
BANNEIX
LAS COTAS
PUY ROUGE
BOS POUCHARY
PRE BOUARAN
PUY-DE-BANNEIX
LES TAILLIS
LA CROIX DE MASMONT
LES PENTES
LA PIECE
MAMONT
LE PETIT FENEROLE
FENEROLE
BARBE-SECHE
LES PIECES DE BARBE SECHE
LES QUERIAS
LA GRANGE
BECHADIE
MAISON NEUVE
PUY-BRU
CHEZ CHINCHOU
PUY-VERNAUD
ROYER
SAINT-PY
CHEZ LE GRAND METAYER
LES GRANDS TAILLIS

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Uv
- 1AUb
- 1AUc
- A
- N
- Nj
- Nl

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemins
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Parc Arboré

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE	
✻ projet arrêté		
✻ document soumis à enquête publique		
✻ document approuvé	Commune	Jourgnac (sud)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61	

ECO SAVE MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

Pièce n°
3b-E2

0 100 200 m
Echelle 1/5000

juin 2022

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Uv
- 1AUb
- 1AUc
- A
- N
- Nj
- Nl

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemins
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Parc Arboré

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune : Saint-Martin-le-Vieux (nord)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste Villeneuve-Bergeron — ECO SAVE — MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

Pièce n° **3b-F1**

0 100 200 m
Echelle 1/5000

P.L.U.i

juin 2022 — **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**



552000 553000 554000 555000 556000

LES VIGNES
LES COMBEAUX
MOULIN-JAPAUD
LA FORET
LE MAS
LEYMARIE
BEL-AIR
LA POUETTE
LES RIVAILLES
BOIS RAYNAUD
LA GRANDE PIECE
L'ERMITAGE
LES COMBEAUX-OUEST
LE COMMUNAL
PRE DE LA POUETTE
LA SUDRIE
LE BREUIL
LA REPATE
MASSAUVENT
LES BOUEGES
L'ECHIRPAUD
LE POUEIX
CHANTELAUVE
PUYCHENY
LES CHAUMES
PIECES DE MASSAUVENT
LA TUILLERIE
LE BREUIL
PONT-PERY
CROIX DE BANCHARAUD
LES PRAS
SOUS LES PRAS
LA RIVAILLE
LE MONTANAUD
MARDALOU
BANCHARAUD
LES ROCHETTES
MOULIN DE LA CHAIZE
BONNEFONT
CHAMP PERDU
LA GRAFOUILLADE
LA CHAIZE
FOURNERIE
LE PARADIS
LES QUATRE ROUTES
LE
ARTHOUT
LE CIMETIERE
LE CERISIER
LA VERGNE
LE PONT
MOULIN D'ARTHOUT
LA JUDIE

60 59 58 49 48

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- Ux
- 1AUc
- 2AU
- A
- N
- Nh
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemin
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Parc Arboré

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune : Saint-Martin-le-Vieux (sud)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste Villeneuve-Bergeron — ECO SAVE — MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 04 OCT. 2022 DL - BCLI - 1

Pièce n°
3b-F2
0 100 200 m
Echelle 1/5000
juin 2022

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- Ux
- 1AUc
- 2AU
- A
- N
- Nh
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemin
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Parc Arboré

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Uv
- Ux
- 1AUb
- 1AUc
- 1AUd
- 2AU
- A
- N
- Ni
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Chemin piéton
- Elément paysager protégé
- Mur

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Périmètre dérogatoire (bâtiment agricole)

Informations
- Recul le long des voies classées à grande circulation (75 m)
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastructure de transport terrestre



phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
projet arrêté	
document soumis à enquête publique	
document approuvé	Commune: Saint-Priest-sous-Aixe (nord)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

ECO SAVE MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 04 OCT. 2022 DL - BCLI - 1

Pièce n° **3b-G1**

0 100 200 m
Echelle 1/5000

juin 2022

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème



phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
projet arrêté	
document soumis à enquête publique	
document approuvé	Commune : Saint-Priest-sous-Aixe (sud)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste · ECO SAVE · MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

Pièce n°
3b-G2

0 100 200 m
Echelle 1/5000

P.L.U.i

juin 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Uv
- Ux
- 1AUb
- 1AUc
- 1AUd
- 2AU
- A
- N
- Ni
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Arbre remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Chemin piéton
- Elément paysager protégé
- Mur

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservé
- Espace Boisé Classé
- Périmètre dérogatoire (bâtiment agricole)

Informations
- Recul le long des voies classées à grande circulation (75 m)
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastructure de transport terrestre

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune: Saint-Yrieix-Sous-Aixe
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste Villeneuve-Bergeron · ECO SAVE · MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

Pièce n°
3b-H

0 100 200 m
Echelle 1/5000

P.L.U.i

juin 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

547000 548000 549000 550000 551000 552000

6531000 6530000 6529000 6528000

LAGEAS · DAVINET · LA RIVE · DE CHEZ FOURNIER · LA GRANDE ROCHE · MOULIN BARLET · LES PIECES · LE BOURG · LES COTES · LA GRANDE RIBE · LE MAS MARVENT · SAINTE-MARIE · MAS JUDAUD · LA ROCHE · PACHETTE · LA VIGNE · LES BETOUILLES · LES POUYOULOUX · LES POMMIERS · LES CHEROUX · LA ROCHE · LES BOIS · LE RECLOS · LES VERGNES · BOSREDON · LA PRADE · RATTERIE · LA GARENNE · LE CHATEAU · TERRES ROUGES · BERLANDE · LA GRAULIERE · LA COMBE D'ERIN

61 62

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetiere

Zonage
- Ua3
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- 1AUc
- 1AUd
- 2AU
- A
- N
- Nh
- Nj
- Nl

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Roche remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)
- Chemins
- Allée plantée

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Périmètre dérogatoire (bâtiment agricole)

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

548000 549000 550000 551000 552000 553000

6526000

3b-I1
SEREILHAC
3b-I4
3b-I2
3b-I3

LA ROCHE BARRAT
L'ARRET
LA FORET DE ROCHEFORT
LES MASVESIS
GRANGE DE MASVESIS
LES RIVAUX
LA BAISSE
BOURDELAS
LES RIBIERES
CHEZ MANA
LE TUMULUS
LA
DU RIEU
LES BELIAS
BOS DE CAUX
LES CHABANNES
GOBELETS
L'EYRAUDIE
LES PISSOTS
LES
LE
CHEZ THARAUD
LANDE DE BOS DE CAUX
LA CHAUZADIE
LES SEYCHAS-NORD
BRUGERIE-NORD
LES BETOULLES NORD
RISCONTOUT
GENSIGNAC
LES SEYCHAS-SUD
LA MONNERIE
LES CHAMPS
MON COCU-NORD
BRUGERIE-SUD
LES BETOULLES-SUD
LA GRANDE RENAUDIE
LE MAS VERGNEZ
MON COCU
LES PLASSES
LA SOURCE
BEL-AIR
LES NEPLOUS
MOULIN DE LA JUGIE
LES GOTHS
LA MAISON NEUVE
LE CHATENET
LA PETITE RENAUDIE
LA PAUZADIE-NORD

0 125 250 375 500 m

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- Ux
- 1AUb
- 2AU
- A
- N
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Parc Arboré

Informations
- Recul le long des voies classées à grande circulation (75 m)
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastructure de transport terrestre

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune: Séreilhac (nord-est)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste Villeneuve-Bergeron | ECO SAVE | MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 04 OCT. 2022 DL - BCLI - 1

Pièce n° **3b-I1**

0 100 200 m
Echelle 1/5000

juin 2022

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

548000 549000 550000 551000 552000 553000

LES SEYCHAS-SUD
LA MONNERIE
LES CHAMPS
MON COCU-NORD
BRUGERIE-SUD
LES BETOULLES-SUD
GENSIGNAC
LA GRANDE RENAUDIE
LA SOURCE
LE MAS VERGNEZ
MON COCU
LES PLASSES
BEL-AIR
LES GOTHS
MOULIN DE LA JUGIE
LES NEPLOUS
LA MAISON NEUVE
LE CHATENET
LA PETITE RENAUDIE
LA PAUZADIE-NORD
LES MARTIGNAS
PRADIGARD
CHATEAU GAILLARD
LE JELINIER
LES GARENNES
LA PAUZADIE
PUYCHENY
LA CAILLE
LES BROUSSES
72
LES GRATTEGEAUX
LIADET-NORD
GRANGE NEUVE
CHANTELAUVE
LE POIRIER-NORD
LIADET-SUD
LES TUILERIES
LE THEILLOUX-NORD
LA PLAGNE
LE POIRIER
CREZEUNET-NORD
LA GANNE
LES GORSES
LES PRADES
GAUTHIER
CREZEUNET
CHAUFARIE
LES PIECES
PUY MAGNOT
LA VALADE

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

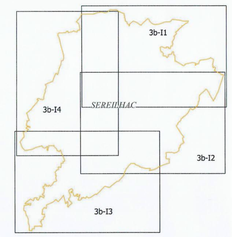
Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- Ux
- 1AUb
- 2AU
- A
- N
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Parc Arboré

Informations
- Recul le long des voies classées à grande circulation (75 m)
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastructure de transport terrestre



phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune: Séreilhac (est)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

ECO SAVE MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 04 OCT. 2022 DL - BCLI - 1

Pièce n° **3b-I2**

0 100 200 m
Echelle 1/5000

juin 2022

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

546000 547000 548000 549000 550000 551000

6518000 6517000 6516000

LA GRANDE LANDE
TERRE DE JOUY
LES ESSAIS
LANDE DE JOUY
LES COMMUNAUX
PRES DE GORRE
LES SIREYJOLS
SETEREES
LES
CREZEUNET-NORD
CHEZ QUINQUE
LE POIRIER-NORD
LIADET-SUD
LE POIRIER
LES TUILERIES
LA GANNE
LES PRADES
LES GORSES
CHAUFARIE
LES PIECES
CREZEUNET
PUY MAGNOT
LA VALADE
FONT-FROIDE
CLOS BARRIANT
LE GATINAUD
LA PRADE
TOUYERAS
LES VIGNES
LES ROCHES
LE BOS VIEUX
PRE DE LA FONT
LES CINQ SOUS

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

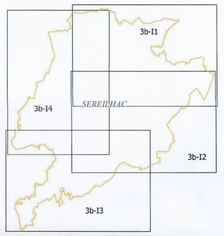
Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- Ux
- 1AUb
- 2AU
- A
- N
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Parc Arboré

Informations
- Recul le long des voies classées à grande circulation (75 m)
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastructure de transport terrestre



phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE
✻ projet arrêté	
✻ document soumis à enquête publique	
✻ document approuvé	Commune: Séreilhac (sud)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61

Architecte-Urbaniste ECO SAVE MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE le 04 OCT. 2022 DL - BCLI - 1

Pièce n° **3b-I3**

0 100 200 m
Echelle 1/5000

juin 2022

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

phase administrative	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	
✻ avant projet	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE	
✻ projet arrêté		
✻ document soumis à enquête publique		
✻ document approuvé	Commune	Séreilhac (ouest)
REVISION N°2	BE mandataire : VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61	

Architecte-Urbaniste Villeneuve-Bergeron — ECO SAVE — MTcarto

REGLEMENT
DOCUMENTS GRAPHIQUES

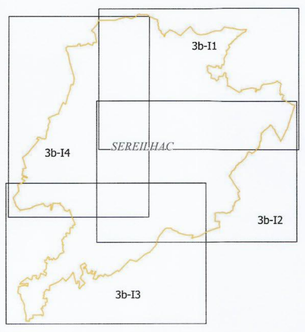
REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE
le 04 OCT. 2022
DL - BCLI - 1

Pièce n°
3b-I4
0 100 200 m
Echelle 1/5000

P.L.U.i

juin 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Légende

Fond cadastral 01/2022
- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâti
- Cimetière

Zonage
- Ua3
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uv
- Ux
- 1AUb
- 2AU
- A
- N
- Nj
- Nl
- Nx

Prescriptions ponctuelles
- Elément de patrimoine à préserver
- Point de vue remarquable
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions linéaires
- Elément paysager protégé (haies)

Prescriptions surfaciques
- Emplacement Réservés
- Espaces Boisés Classés
- Parc Arboré

Informations
- Recul le long des voies classées à grande circulation (75 m)
- Périmètre affecté par le bruit au voisinage d'infrastructure de transport terrestre

0 125 250 375 500 m
Echelle : 1/5000ème

546000 547000 548000 549000
6524000 6523000 6522000 6521000 6520000 6519000

LA ROCHE BARRAT
LA FORET DE ROCHEFORT
LES
FREGEFOND
LES RIBIERES
CHEZ MANA
VENGENCE
GATEBOURG
LA PETITE RIBIERE
BOS DE CAUX
LES CHABANNES
LES PRES DE LA COMBE
LANDE DE BOS DE CAUX
LA CHAUZADIE
VILLENEUVE-NORD
LA COMBE
LA MONNERIE
LA PERRIERE
LE MAS VERGNEZ
LES ESSARDS
VILLENEUVE-SUD
LES NEPLOUS
LA PAUZADIE-NORD
LES GANNES
CHEZ FLATOINE
LES MARTIGNAS
LA PAUZADIE
LES BESSIERES
LA BECHONIE
CLAIREFAYE
CHAUMES
LA RUE
LES GRATTEGEAUX
TERRE DE JOUY
LA GRANDE LANDE
LES ESSAIS
LE POIRIER-NORD
LES
LANDE DE JOUY
LES SIREYJOLS
LES
LES COMMUNAUX
PRES DE GORRE
CREZEUNET-NORD
LE POIRIER